JO 11324

CINQUIÈME ANNÉE

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

RÉDACTION
13, Rue des Champs, 13
ROUBAIX

L'Égalité DE ROUBAIX-TOURCOING

CINQUIÈME ANNÉE

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

ADMINISTRATION
13, Rue des Champs, 13
ROUBAIX

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes.	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements.	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

N° 1 Dimanche 1er Janvier 1899 N° 1

ANNONCES
Les Annonces sont reçues à la *Société Générale de Publicité*, 7, rue Drouot, Paris (*Téléphone 221,88*), et dans ses succursales
LILLE, 28, rue Faidherbe
et dans les bureaux de l'Administration du journal

DÉPOT LÉGAL Nord 29 1899

A L'OCCASION DU NOUVEL AN
Nous offrirons à nos lecteurs
Un Magnifique Calendrier
pour l'année 1899

La Campagne Nationaliste

Tous les républicains ont appris avec une véritable stupéfaction les événements qui se sont déroulés ces jours derniers, à Toulouse.

Eh! quoi! c'est dans la capitale intellectuelle et politique du Midi que des citoyens venant s'expliquer publiquement sur un sujet grave et qui touche aux racines mêmes de la vie nationale ont été exposés, presque sans défense, aux outrages, aux menaces, aux coups? Qu'ils aient été insultés, que les bandes cléricales mobilisées par les jésuites aient déployé leur drapeau et sonné du clairon, ce n'est rien, rien qu'une misérable parodie du patriotisme. Ce qui est stupéfiant, c'est que cette bande ne se soit pas heurtée à la résistance organisée des républicains et des socialistes.

A Nantes, en pleine Bretagne, il y a quelques semaines, les républicains, les socialistes, — ainsi que le racontait, avant-hier, notre ami Brunellière — ont mis en déroute les troupes de la réaction et du clergé; ils ont fait respecter la liberté de la tribune, de même qu'il y a quelques mois, au lendemain même du procès Zola, ils avaient fait respecter la liberté du congrès scientifique.

Pourquoi l'anti-sémitisme a-t-il pu triompher à Toulouse?

Est-ce qu'il y a eu, comme on me l'a dit, insuffisance d'organisation?

Faut-il croire encore, comme on me l'assure, que la police municipale elle-même, compromettant les radicaux-socialistes qui siègent au Capitole, a protégé les lâches fureurs des antisémites?

Ou, enfin, les socialistes, les ouvriers, retombant dans le piège qui leur fut tendu au coup d'Etat de 1851, ont-ils pensé qu'ils pouvaient se désintéresser d'une lutte où la République, l'humanité, le droit de la pensée libre sont engagés?

Le prolétariat penserait-il que, quand la République sera livrée aux généraux de la rue des Postes et au père Didon, il pourrait s'émanciper?

Sous les ruines de la pensée libre, sous les ruines de la République, le socialisme sera écrasé comme il le fut pendant vingt ans d'Empire.

Et que demandent les citoyens qui viennent s'expliquer publiquement sur l'affaire Dreyfus? Est-ce qu'ils sollicitent une adhésion aveugle? Est-ce qu'ils veulent imposer par la force une foi? Non, ils viennent faire appel à la conscience, à la raison. Et ceux que leur parole n'a pas convaincus restent libres de lutter contre eux par la parole et par la raison. Ce qui est intolérable, c'est que les brutalités d'une sorte de milice cléricale puissent écraser la pensée libre. Quoi! on ne pourrait plus parler qu'avec la permission du Gésu? Et le sang se serait-il glacé dans les veines du peuple? En tout cas, ni les menaces, ni les violences n'arrêteront ceux qui combattent pour la justice.

M. de Pressensé poursuivra sa campagne et nous sommes nombreux parmi les militants socialistes qui applaudirons à ses efforts désintéressés.

Aussi bien la réaction, à bout de discussion, n'a-t-elle plus d'autre argument que la matraque et le revolver. Quelle pauvreté que le discours de Drumont sur la question algérienne et sur l'antisémitisme! Il n'a même pas su expliquer avec précision d'où venait le mouvement contre les juifs d'Algérie. On sait qu'il n'a pas la moindre idée du problème. Et il n'a même pas esquissé un semblant de solution.

Ou plutôt, en représentant les antisémites comme des agneaux, il a répudié la seule solution que puisse offrir l'antisémitisme. M. Drumont a écrit bien des fois, il écrivait encore récemment qu'il n'y avait qu'un remède: c'était l'extermination des juifs, au sens propre du mot, c'est-à-dire leur expulsion du territoire national.

Or, il est bien évident qu'il n'y a qu'un moyen de les « exterminer »: c'est de leur rendre la vie impossible en France et en Algérie par un système continu de violences et d'humiliations. Il faut que tous les prolétaires, comme les banquiers, soient tellement inquiétés et traqués qu'ils soient réduits enfin à émigrer en masse. Hors de là, il n'y a rien et la politique sauvage de M. Max-Régis est la seule logique.

Que signifient donc les airs de douceur que se donnait M. Drumont et de qui se moque-t-il? Sa politique est une politique de loup: et il ne peut l'adoucir sans la nier. Le désastre du chef des antisémites a été si grand, que, dès le lendemain, d'autres députés d'Algérie demandaient à interpeller de nouveau. A eux aussi il sera aisé de démontrer qu'il n'y a dans leur système que contradiction, impuissance ou barbarie.

C'est toute l'exploitation de l'homme par l'homme, qu'elle soit juive ou chrétienne, qu'il faut abolir. Ranimer les querelles de religion ou de race ne peut mener qu'à de stériles boucheries. La République sociale ne veut pas massacrer les hommes; elle veut abolir les privilèges économiques qui permettent au capital juif ou chrétien d'exploiter la classe ouvrière et d'opprimer la nation. Hors de là, il n'y a que néant ou sauvagerie, et l'Algérie se ressaisira bintôt.

Jean JAURÈS.

Echos & Nouvelles

Empruntons à la *Revue des Revues* ces quelques faits se rapportant à la vie excentrique des femmes des milliardaires. Dans leur désœuvrement, elles se sont mises à adorer les fleurs, et évidemment, les fleurs les plus rares et les plus chères. Elles les soignent à l'aide d'outils de jardinage en argent ornés d'initiales en diamants. Mme Belmont cultive des violettes, Mme Wright des orchidées, et certaines de ces collections de plantes sont si précieuses qu'on les tient enfermées à clef. Mais ces dames collectionnent surtout des diamants.

L'écrin de Mme Astor est évalué à 3,700,000 francs. Pourtant son beau collier ne vaut guère que 600,000 francs. C'est un bijou du type collier de chiens, complètement pavé de superbes brillants de l'Inde. Il est large d'un pouce. Mme John Astor possède un collier de 425,000 francs, en diamants et émeraudes, assorti à une tiare ou diadème composée des mêmes pierres. Mme Olivier H. P. Belmont est l'heureuse propriétaire du fameux rang de perles qui appartenait à Marie-Antoinette. C'est la plus admirable collection de perles qui soit au monde et les évaluations les plus modérées l'estiment à 900,000 francs. Mme George Gould, outre son inappréciable collection de rubis et de diamants, possède un collier de ces pierres qui vaut 675,000 francs. Le collier de saphir et de diamants de Mme Frédéric Gebhardt vaut le même prix. Mme Henry-Sisane se pare d'un collier de diamants, agrémenté de rangs de perles, qui a coûté 850,000 francs. Mme Harry Whitney pardonne difficilement à sa belle-sœur, Mme William C. Whitney, d'avoir un collier de 850,000 francs, quand le sien n'en vaut que 450,000. De même Mme H. Mac Vwombly, dont les diamants sont estimés 1,750,800 francs, est ouvertement jalouse de Mme Bredley Martins, dont le collier de perles vaut 1,700,000 francs et la garniture de rubis deux millions.

Pendant ce temps-là, des milliers de producteurs meurent de faim et de froid.

—o—

Tout de même qu'il y a un langage des fleurs, y aurait-il un langage des parfums?

Un Américain nommé Harry Thurston-Pech se prononce carrément pour l'affirmative et voici quelques-unes des observations qu'il présente à l'appui de sa thèse:

Les partisans du vetiver, du chypre, de la peau d'Espagne, du patchouli, sont tous également peu recommandables. Ce sont des sentimentaux, des bavards, des voluptueux. Les amateurs de musc sont d'une nature plus basse encore. Le trait saillant de leur caractère est la brutalité. Les amoureux de la violette sont généralement gens instruits, aimant la beauté sous toutes ses formes. Mais les personnes usant exclusivement d'eau de Cologne l'emportent sur tout le monde par le nombre et la qualités de leurs vertus. Tous les sentiments qui ornent les âmes pures se réunissent en eux: ils sont chastes, instruits et pleins de jugement.

Cet Américain pourrait bien n'être qu'un agent de publicité au service de la maison Jean-Marie Farina?

—o—

On mande de Londres que lady Carrew, la dernière survivante du bal de Waterloo — du fameux bal donné à Bruxelles par la duchesse de Richmond, la veille de la grande bataille où finit l'épopée napoléonienne — a célébré cette semaine, dans la capitale de l'Angleterre, le 101e anniversaire de sa naissance.

—o—

A l'occasion de la Noël, l'empereur Guillaume passant avec l'impératrice devant le Lustgarden, à Postdam, où un régiment de chasseurs à pied faisant l'exercice, s'est approché des officiers et les a priés d'organiser sous ses yeux des courses pédestres parmi les soldats. Cela a été fait à l'instant même; l'empereur a encouragé les soldats de la voix et a donné une pièce neuve de cinq mark au vainqueur de la course, et une pièce de trois mark au soldat arrivé second. Puis, Guillaume II a voulu voir lesquels parmi les soldats remettraient le plus vite leurs ceinturons et leurs sabres; il a donné de nouveaux prix aux plus alertes et, finalement, a fait tomber au milieu des troupiers une pluie de pièces d'argent, pour lesquelles ils se sont bousculés et battus, au milieu de la gaieté de la famille impériale. Même jeu... de prince devant le monument de Frédéric-Guillaume Ier où d'autres troupes faisaient l'exercice.

—o—

Il ne fait pas bon de douter, en Allemagne, de notre bonheur futur.

A l'enterrement de son vieux père dans le cimetière de Koswig, après que le pasteur et les chantres se furent éloignés, un ouvrier s'étant écrié, en jetant sur la tombe un dernier regard: « Adieu, nous ne nous reverrons plus! » le juge de paix a condamné cet orphelin trop expansif à quinze jours de prison.

— Un tel langage, dit l'arrêt, est une offense à la morale publique, en ce qu'il choque le sentiment religieux de ceux qui pourraient l'entendre, et qu'il est contraire à la doctrine chrétienne sur l'immortalité de l'âme.

Doux pays!

—o—

On parle d'un écrivain dont les ouvrages ne se vendent guère qu'au poids, aux fabricants de sacs et de cornets.

Boireau, toujours pince-sans-rire:

— Une grève totale de l'épicerie lui aurait fait bien du tort!

—o—

De nouveaux animaux de trait. Un ingénieur d'Oaj.des M. Melnikow, vient, paraît-il, d'inventer une maneche qui est mise en mouvement par des microbes.

On demande le nom du microbe et la forme de son hornais.

—o—

Puisque l'on va exiger des officiers ministériels qu'ils ne lancent plus leurs papiers timbrés que sous enveloppes, pourquoi ne pas prendre la même mesure en ce qui concerne les feuilles de contributions indirectes?

Il est indéfiniment désagréable pour tout locataire de voir étalés dans la loge de son concierge tous ces papiers aunes, bleus, verts, rouges, qui tiennent toute la maison au courant du plus ou moins de régularité avec laquelle il s'acquitte envers le fisc.

Messieurs des contributions, des enveloppes s. v. p.? Nous ne nous lasserons de les réclamer que lorsque vous consentirez à mieux respecter les convenances les plus élémentaires.

—o—

Des fouilles exécutées par MM. Toulouze et Maugrrny, viennent de confirmer l'hypothèse, que le village de Bagneux situé près de la barrière de Montrouge, était habité dès l'époque gallo-romaine.

En effet, au lieu dit les « Cuverons », en face de l'admirable panorama de Fontenay-aux-Roses, ces messieurs ont recueilli de nombreux spécimens de poterie romaine, en terre *sigillée*, décorés de scènes de chasse apec animaux tels que lions, lièvres, cerfs, etc., etc., et des monnaies à l'effigie de Constantin Licinius et de Probus.

En creusant plus profondément, les explorateurs ont rencontré des silex taillés en forme de couteaux et d'instruments de l'indus,rie de l'époque paléolithique, ce qui ferait remonter l'origine de ce petit bourg, qui sert actuellement de nécropole à la capitale, à des centaines d'années avant notre ère.

—o—

NOUVELLES A LA MAIN

Grande discussion dans un café du boulevard.

— Je te dis que les moines sont seuls, dans le clergé, à fabriquer des liqueurs.

— Les curés en fabriquent aussi... le bitter, notamment.

— Jamais de la vie.

— Mais si... à preuve que c'est pour cela qu'on appelle leurs maisons des *presse-bitter*!

CHRONIQUE

LES ZÈBRES

— Ça te ferait-il bien plaisir d'assister à un spectacle vraiment curieux et que tu ne peux pas te vanter d'avoir contemplé souvent, toi qui es du pays?

Cette proposition m'était faite par mon ami Sapeck, sur la jetée de Honfleur, une après-midi d'été, il y a quatre ou cinq ans.

Bien entendu, j'acceptai tout de suite.

— Où a lieu cette représentation extraordinaire, demandai-je, et quand?

— Vers quatre ou cinq heures, à Villerville, sur la route.

— Diable! nous n'avons que le temps!

— Nous l'avons... ma voiture nous attend devant le Cheval-Blanc.

Et nous voilà partis au galop de deux petits chevaux attelés en tandem.

Une heure après, tout Villerville, artistes, touristes, bourgeois, indigènes, averti qu'il allait se passer des choses peu coutumières, s'échelonnait sur la route qui mène de Honfleur à Trouville.

Les attentions se surexcitaient au plus haut point. Sapeck, vivement sollicité, se renfermait dans un mystérieux mutisme.

— Tenez, s'écria-t-il tout à coup, en voilà un!

Un quoi? Tous les regards se dirigèrent, anxieux, vers le nuage de poussière que désignait le doigt fatidique de Sapeck, et l'on vit apparaître un tilbury monté par un monsieur et une dame, lequel tilbury traîné par un zèbre.

* * *

Un beau zèbre bien découplé, de haute taille, se rapprochant, par ses formes, plus du cheval que du mulet.

Le monsieur et la dame du tilbury semblèrent peu flattés de l'attention dont ils étaient l'objet. L'homme murmura des paroles, probablement désobligeantes, à l'égard de la population.

— En voilà un autre! reprit Sapeck.

C'était en effet un autre zèbre, attelé à une carriole où s'entassait une petite famille.

Moins élégant de formes que le premier, le second zèbre faisait pourtant honneur à la réputation de rapidité qui honore ses congénères.

Les gens de la carriole eurent vis-à-vis des curieux une tenue presque insolente.

— On voit bien que c'est des Parisiens, s'écria une jeune campagnarde, ça n'a jamais rien vu!

— Encore un! clama Sapeck.

Et les zèbres succédèrent aux zèbres, tous différents d'allures et de formes.

Il y en avait de grands comme de grands chevaux, et d'autres, petits comme de petits ânes.

La caravane comptait même un curé, grimpé dans une petite voiture verte et traîné par un tout petit joli petit zèbre qui galopait comme un fou.

Notre attitude fit lever les épaules au digne prêtre, onctueusement. Sa gouvernante nous appela *tas de voyous*.

Et puis, à la fin, la route reprit sa physionomie ordinaire: les zèbres étaient passés.

* * *

— Maintenant, dit Sapeck, je vais vous expliquer le phénomène. Les gens que vous venez de voir sont des habitants de Grailly-s-Toucque, et sont réputés pour leur humeur acariâtre. On cite même, chez eux, des cas de férocité inouïe.

Depuis les temps les plus reculés, ils emploient, pour la traction et les travaux des champs, les zèbres dont il vous a été donné de contempler quelques échantillons. Ils se montrent très jaloux de leurs bêtes, et n'ont jamais voulu en vendre une seule aux gens des autres communes. On suppose que Grailly-sur-Toucque est une ancienne colonie africaine, amenée en Normandie par Jules César. Les savants ne sont pas bien d'accord sur ce cas très curieux d'ethnographie.

Le lendemain, j'eus du phénomène une explication moins ethnographique, mais plus plausible.

Je rencontrai la bonne mère Toutain, l'hôtesse de la ferme Siméon, où logeait Sapeck.

La mère Toutain était dans tous ses états:

— Ah! il m'en a fait des histoires, votre ami Sapeck! Imaginez-vous qu'il est venu hier des gens de la paroisse de Grailly en pèlerinage à Notre-Dame-de-Grâce. Ces gens ont mis leurs chevaux et leurs ânes à notre écurie. Monsieur Sapeck a envoyé tout mon monde faire des commissions en ville.

* * *

Moi, j'étais à mon marché. Pendant ce temps-là, Monsieur Sapeck a été emprunter des pots de peinture aux peintres qui travaillent à la maison de M. Dufay, et il a fait des raies à tous les chevaux et à tous les *bourris* des gens de Grailly. Quand on s'en est aperçu, la peinture était sèche. Pas moyen de l'enlever! Ah! ils en ont fait une vie, les gens de Grailly! Ils parlent de me faire un procès. Sacré monsieur Sapeck, va!

Sapeck répara noblement sa faute, le lendemain même.

Il recruta une dizaine de ces lascars oisifs et mal tenus, qui sont l'ornement des ports de mer.

Il empila ce joli monde dans un immense char à bancs, avec une provision de brosses, d'étrilles et quelques bidons d'essence.

A son de trompe, il pria les habitants de Grailly, détenteurs de zèbres provisoires, d'amener leurs bêtes sur la place de la mairie.

Et les lascars mal tenus se mirent à *dézébrer* ferme.

Quelques heures plus tard, il n'y avait pas plus de zèbres dans l'ancienne colonie africaine que sur ma main.

J'ai voulu raconter cette innocente, véridique et amusante farce du pauvre Sapeck, parce qu'on lui en a mis une quantité sur le dos, d'idiotes et auxquelles il n'a jamais songé.

Et puis, je ne suis pas fâché de détromper les quelques touristes ingénus qui pourraient croire encore au fourmillement du zèbre sur certains points de la côte normande.

Alphonse ALLAIS.

NOS DÉPÊCHES

(Par service téléphonique spécial)

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 30 décembre. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

La visite des ports

M. Krantz a rendu compte de la visite qu'il vient de faire aux ports de Nantes, St-Nazaire et La Palisse Rochefort.

Il a constaté la marche des travaux en cours et a étudié les mesures à prendre pour favoriser les relations avec le réseau des chemins de fer de l'Etat.

Le vice-amiral Parrayon

Le ministre de la marine a fait signer un décret aux termes duquel le vice-amiral Parrayon est élevé à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur.

Les agents des eaux et forêts

Le ministre de la guerre a fait approuver un projet de loi admettant les fils des préposés et agents des eaux et forêts aux écoles militaires préparatoires en qualité d'enfants de troupe.

M. le Gall

Par décret du président de la République, rendu sur la proposition du ministre de la marine, M. Le Gall, inspecteur en chef de la marine, directeur du cabinet du président de la République, est nommé commandeur de la Légion d'honneur.

LA REVISION DU PROCÈS DREYFUS

LE PROCÈS HENRY

Paris, 30 décembre. — Le procès Henry viendra vraisemblement devant la Cour d'assises de la Seine vers la fin de la deuxième quinzaine de janvier, à la session présidée par M. Poupardin.

Me Emile de Saint-Auban plaidera *seul* pour Mme Henry. Toutefois, Me Chenu, le membre du conseil de l'ordre « indiqué » par le bâtonnier M. Ployer assistera à l'audience, à côté de son confrère, Me de Saint-Auban. Me Chenu se réserve de prendre la parole devant le tribunal civil au cas où la Cour, soit de son initiative privée, soit sur les réquisitions de l'avocat général M. Lombard, croirait devoir se déclarer incompétente pour statuer sur l'affaire. Dans ce cas, le procès reviendrait devant le tribunal civil de la Seine.

La question de savoir si, en matière de diffamation envers les morts dans le but de nuire à la considération des héritiers vivants, il faut, pour déterminer la juridiction compétente, uniquement considérer la personne du plaignant, est discutée en droit.

Dans l'affaire Zola-Judet, quoique les allégations produites l'aient été à l'encontre de M. Zola père, officier d'administration, c'est-à-dire fonctionnaire public, le tribunal estima qu'il était compétent, attendu que, pour apprécier si l'imputation s'adresse à un particulier ou à une personne publique à raison de ses fonctions, il faut faire abstraction de la personnalité du mort et ne considérer que la personne de l'héritier plaignant.

Or, l'auteur de l'*Assommoir* étant un simple particulier, le procès se trouvait, d'après la théorie du tribunal, du ressort de la juridiction correctionnelle.

Sur ce point de droit, les auteurs sont très divisés. Quant à la jurisprudence, jusqu'ici, aucun arrêt de la cour suprême n'a tranché la question, qui donne matière tout à la fois dans le sens de la négative, à de brillants « tournois d'éloquence » dans les conférences d'avocats.

Dans le procès Zola-Judet, l'organe du ministère public avait soulevé d'office l'incompétence de la juridiction correctionnelle; mais, en fin de compte, le tribunal correctionnel (neuvième chambre) déclara qu'il était compétent. Aucun appel du jugement, relativement à ce point de droit quasi neuf devant les juridictions supérieures, ne fut formé.

Ajoutons, à propos du procès Henry, que Me de Saint-Auban prépare actuellement la liste — une liste qui sera fort longue — des témoins à citer, à la requête de la partie civile, devant la cour d'assises de la Seine.

L'assignation à comparaître devant la cour d'assises ne parviendra que dans quelques jours seulement à M. Joseph Reinach.

LE RETOUR DE DREYFUS

Paris, 30 décembre. — D'après des informations prises au ministère des colonies, la nouvelle de l'embarquement de Dreyfus est dénuée de tout fondement.

On sait que le retour de Dreyfus ne doit s'effectuer que sur la demande officielle de la Cour de Cassation.

Si la Cour se décide à demander ce retour, le public connaîtra la décision avant même les autorités de Cayenne.

On doit donc considérer comme dénués de fondement les nouvelles venant de l'étranger et relatives à l'embarquement de Dreyfus.

LA COMMUNICATION DU DOSSIER SECRET

Paris, 30 décembre. — Le général Chamoin a été désigné, hier soir, par le gouvernement, pour se rendre avec le capitaine Cuignet à la Cour de cassation.

Le général Chamoin se tiendra à la disposition de la chambre criminelle et lui fournira en même temps tous les éclaircissements concernant le fonctionnement des divers services du ministère de la guerre.

Ajoutons que, d'après *La Volonté*, le dossier secret n'a pas été communiqué encore. Il ne l'aurait été que cet après-midi.

D'autre part, le *Journal* donne les détails suivants sur le dossier secret. Ce dossier contiendrait:

1° Les pièces concernant la culpabilité de Dreyfus, ou mieux les papiers susceptibles de former des charges contre le condamné;

2° Les pièces qui, bien que ne se rapportant pas directement à l'affaire de trahison de 1894, auraient une sorte de connexité avec les agissements de Dreyfus, parce qu'elles concerneraient généralement des manœuvres d'espionnage ou de contre-espionnage qui se seraient passées à l'époque de l'arrestation.

Les premières seraient seulement communiquées à la défense, pour permettre au condamné de réfuter les accusations portées contre lui et faire éclater son innocence.

Les secondes demeureraient dans l'absolu huis-clos des délibérations de la chambre criminelle, entre le défenseur, Me Mornard, et le président Lœw.

Dans l'un ou l'autre cas, s'il était besoin de discuter en audience de revision certains de ces documents, on emploierait un langage conventionnel dont, seuls, le président de la chambre et le défenseur auraient la clef. Ce dernier serait alors tenu, bien entendu, au secret professionnel le plus strict.

Le *Journal* se dit également en mesure d'affirmer que M. Caisimir-Périer a déposé, et qu'il a été interrogé sur les raisons qui l'ont déterminé à donner sa démission.

LE GÉNÉRAL CHAMOIN

Paris, 30 décembre. — Le *Soir* annonce que le général Chamoin, qui a apporté aujourd'hui le dosier secret à la Cour de Cassation, a été désigné sur la demande de la Cour, pour pouvoir fournir, si besoin est, des renseignements sur les organisations des services du ministère de la guerre.

Les conseillers ont, paraît-il, besoin de ces éclaircissements sans lesquels ils redoutent des erreurs ou des lacunes qui gêneraient leur enquête.

Le *Courrier du Soir* publie: On disait aujourd'hui dans les couloirs du Palais qu'un nouvel incident se serait produit entre MM. Bard et Beaurepaire.

LES GÉNÉRAUX DE DIVISION

Paris, 30 décembre. — L'an dernier, les généraux de division qui remplissaient les conditions voulues pour être proposés, soit pour commander un corps d'armée, soit pour la dignité de grand-officier, avaient été convoqués à Paris, afin de se présenter devant les membres du Conseil supérieur de guerre.

Ces convocations entraînaient pour le budget des dépenses assez élevées et pour les généraux une perte de temps assez considérable, le tout sans grande utilité, puisque tous les généraux proposés étaient suffisamment connus des membres du conseil supérieur de guerre. Aussi le ministre de la guerre vient-il de décider, sur l'avis unanime des membres du conseil de guerre, que, cette année, il ne serait adressé aucune convocation de ce genre.

LA LÉGION D'HONNEUR

Paris, 30 décembre. — Les décorations dans la Légion d'honneur, dépendant du ministère de l'Agriculture et du ministère des travaux publics paraîtront dimanche matin à l'Officiel. Les décorations du mérite agricole ne paraîtront qu'après le 1er janvier.

Les décorations du ministère des colonies paraîtront également demain matin à l'*Officiel*.

L'*Officiel* publiera demain les promotions et nominations dans la Légion d'honneur faites sur la proposition du ministre des finances, parmi lesquels sont promus officiers M. Lesné, inspecteur sédentaire des douanes à Dunkerque, et M. Piervis, directeur des douanes à Valenciennes.

Dans la marine

Paris, 30 décembre, — Par décret rendu sur la proposition du ministre de la marine sont promus ou nommés dans l'Ordre national de la Légion d'honneur;

Grand-officier, M. le vice-amiral Parrayon.

Commandeurs, MM. de Montesquieu-Fezensac, contre-amiral, Le Borgne de Karambosquer, contre-amiral, Blanc, contre-amiral, Parfait, capitaine de vaisseau, De Poyen Bellisle, colonel d'artillerie, Frogier, commissaire général, Le Gall, inspecteur en chef.

Officiers: MM. Arnoux, capitaine de frégate, Motet, capitaine de frégate, Le Pord, capitaine de frégate, Arnoux, capitaine de frégate, Bailhes, capitaine de frégate, Forestier, capitaine de frégate, Forestier, capitaine de frégate, Hallez, capitaine de frégate, Andrieu, capitaine de frégate, Tournier, lieutenant de vaisseau, Perruisse, mécanicien en chef, Lavenue, chef d'escadron d'artillerie, Lanfroy, lieutenant-colonel d'artillerie, Lagarde, colonel d'infanterie de marine, Rabier lieutenant-colonel d'infanterie de marine, Geck, inspecteur, Fave, ingénieur hydrographe de 1re classe, Ducorps, commissaire, Doué, médecin principal.

Chevaliers: MM. les lieutenants de vaisseau Assier de Lompignan, Friocourt Arhagneur, Roca d'Huytera, Vesco, Foucque, Jeannel, de Saussure, Fatou, de Penguern, Robez Pagillon, Chapuis, Robert, Eckenfelder, Beuchéron de Boissoudy, de Lafournière, Bernède-Sachs, Grenet, Barthélemy, Geynet, Hue, Mac Guckin de Slane.

Les mécaniciens principaux de 1re classe Rousseau, Andrieux, Kaemmerlen, Barbier, Euphrasie.

MM. les capitaines en 1er d'artillerie de marine:

Mauriès, Raynaud, Foissey, Schmidt, Lacroix, Trolle, Alexis, Steinmetz, Mathieu.

MM. Bize, garde principal de 2e classe d'artillerie, Jésequel, garde principal de 1re classe, Rolo, garde de 1re classe.

MM. les sous-commissaires: Franc de Ferrière, Eguay, de Robinet de Plas, Mestrel, Cadiou.

MM. les médecins de 1re classe: Pons, Flandrin, Kergrohen, Audibert, Branellec, Suard, Negretti, Sévère.

MM. les capitaines d'infanterie de marine: Poch, Lepage, Dambiermont, Dufour, Bouquillon, Fourrey.

M. Fenédot, adjudant d'infanterie de marine.

MM. les capitaines d'infanterie de marine: Blancheville, Tandart, Hernet, Cornet, Bourgeron, Sylvestre, Benguey, Brequeville, Lecreux.

MM. Leconte, inspecteur-adjoint; Piuette, ingénieur de 2e classe; Auscher, ingénieur de 2e classe.

MM. Cambon, pharmacien de 1re classe; Le Braze, adjudant pricipal de 4e classe; Gosselin, adjudant principal de 4e classe; Gilet, 1er maître de manœuvre; Despierre, 1er maître de manœugre; Beaussan, 1er maître de manœuvre; Moncier, 1er maître de canonnage; Carré, 1er maître torpilleur; Blanchard, 1er maître de mousqueterie; Veillet, 1er maître de timonnerie; Hélias, 1er maître mécanicien sédentaire; Bernicot, pilote de 1re classe; Lagadec, 1er maître fourrier; Guillon, 1er maître fourrier; Simon, 1er maître charpentier; Martin, 1er maître commis aux vivres; Roux, 2e maître vétéran.

Pour faits de guerre. — Officiers: MM. Taquenne, capitaine d'infanterie de marine; Ditte, chef de bataillon d'infanterie de marine.

Chevaliers: MM. Naudet, capitaine en 2e d'artillerie de marine; Dutheil de la Rochère capitaine en 2e d'artillerie de marine.

Guichard de Montguers, capitaine en 2e d'artillerie de marine; Baudoin, lieutenant d'infanterie de marine; Banal, lieutenant d'infanterie de marine; Aymes, lieutenant d'infanterie de marine; Haye, lieutenant d'infanterie de marine; Garenne, lieutenant d'infanterie de marine; Bastier, médecin de 1re classe (marine); Largeau capitaine d'infanterie de marine; Brugère, médecin de 2e classe.

Dans les finances

Sont nommés officiers de la Légion d'honneur:

MM. Sylvestre de Sacy, canseiller maître à la Cour des comptes.

Garnier, chef de bureau à l'Administration centrale des finances.

Bilbocq, administrateur à la direction générale de l'enregistrement;

Bonnefond, sous-directeur à la direction générale de la caisse d'amortissement;

Sévène, inspecteur des manufactures de l'Etat.

RÉCEPTIONS MINISTÉRIELLES

Paris, 30 décembre. — M. Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, entouré de tous les membres de son cabinet, a reçu, cet après-midi, le personnel des administrations centrales, des instituts, des grands établissements littéraires, historiques et artistiques relevant de son administration. La réception n'a pris fin qu'à 6 heures du soir.

A l'occasion de la nouvelle année, M. Paul Delombre, ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes, assisté de M. Mougeot, sous-secrétaire d'Etat, a reçu cet après-midi, à quatre heures, le personnel de l'Administration centrale de son ministère et les membres des Compagnies relevant de son administration.

LA TEMPÊTE

Cherbourg, 30 décembre. — La tempête souffle du Nord sur les côtes. — La mer est furieuse et la rade est très mauvaise.

Plusieurs navires ont fait relâche ne pouvant tenir la mer.

Le bateau-pilote du Havre a chassé sur ses ancres. Il a été secouru par un remorqueur du port de commerce.

On ne signale aucun sinistre.

L'ASSOCIATION DE LA PAIX

Paris, 30 décembre. — La première conférence d'hiver du groupe parisien de l'Association de la Paix par le Droit, a eu lieu hier à l'hôtel des Sociétés savantes.

M. Frédéric Passy a été nommé président d'honneur.

Après une allocution de M. Th. Ruyssen, président de l'Association, le conférencier, M. Jules Bois, a entretenu l'assemblée du: « Rôle de la Femme dans le mouvement pacifique. »

Cette conférence a été très applaudie.

L'assemblée a ensuite discuté les moyens d'assurer la collaboration de la France au pèlerinage de la paix, organisé par M. Stead.

TERRIBLE ACCIDENT

Evreux, 30 décembre. — Un train entrant en gare d'Evreux a coupé en deux M. Edmond Callet, 60 ans, originaire de Bernay.

HORRIBLE CAS DE FOLIE

Paris, 30 décembre. — Le *Radical* raconte qu'un drame effroyable s'est passé jeudi à Saint-Ouen, où une femme, sous l'influence du délire alcoolique, aurait été surprise, au moment où elle coupait, sur le bras de son petit garçon, âgé de huit mois, des morceaux de chair qu'elle dévorait ensuite.

L'enfant, délivré par les voisins, a été porté en toute hâte chez un médecin. La mère dénaturée a été arrêtée.

L'EXÉCUTION DE VACHER

Paris, 30 décembre. — Les bois de justice sont partis, à une heure du matin, de la gare de Lyon pour Bourg, où ils arriveront à cinq heures du soir.

M. Deibler et ses aides avaient pris, hier soir, à neuf heures l'express pour cette ville.

Rappelons qu'il y a à Bourg deux condamnés à mort: Joseph Vacher et Antoine Mazoyer, dont les pourvois ont été rejetés par la Cour de cassation.

Joseph Vacher, âgé de vingt-neuf ans, a été condamné à mort le 28 octobre 1898 par la Cour d'assises de l'Ain, pour assassinat.

Tout le monde a encore présent à la mémoire le récit des nombreux crimes commis par ce misérable.

Depuis le 1er avril 1894 jusqu'au moment de son arrestation, Vacher avait assassiné quatre jeunes garçons, six jeunes filles et une vieille femme.

LES VINS MOUILLÉS

Bordeaux, 30 décembre. — La Cour d'Appel de Bordeaux vient de rendre un arrêt intéressant, relativement aux vins mouillés. Elle a condamné à un mois de prison et 200 fr. d'amende, deux négociants qui avaient expédié du vin dans lequel l'analyse démontra la présence de 30 à 40 0/0 d'eau.

La Cour a prononcé en outre la saisie des marchandises.

DÉPART DE M. DOUMER

Paris, 30 décembre. — M. Doumer, gouverneur de l'Indo-Chine, quittera Paris demain matin avec une suite d'une dizaine de personnes, par le rapide de Marseille.

Il s'embarquera après-demain pour rejoindre son poste, après un congé de quatre mois qu'il comptait prolonger jusqu'au 15 janvier, mais qu'il a dû abréger en raison des nouvelles assez inquiétantes parvenues de l'Indo-Chine.

La première série de 50 millions de l'emprunt Indo-Chinois sera mis en souscription publique, dès que M. Doumer aura rejoint son poste et fait parvenir télégraphiquement ses dernières instructions.

L'émission sera faite par la Banque indo-chinoise qui s'occupe activement des préparatifs pour cette émission.

HORRIBLE SUICIDE

Nice, 30 décembre. — La dame Marie Palanca, épouse Tarro, demeurant boulevard Risso, 82, s'est suicidée, cette nuit, dans des circonstances particulièrement horribles. Vers 2 heures 1/2, ce matin profitant de ce que son mari dormait, elle se leva, se vêtit d'un jupon après l'avoir, au préalable enduit de pétrole et mit le feu au vêtement. Elle fut bientôt entourée de flammes.

Aux cris poussés par la malheureuse, son mari et des voisins accoururent et éteignirent les flammes qui l'entouraient à l'aide de seaux d'eau. La dame Palanca fut ensuite placée sur son lit. Un docteur appelé aussitôt ordonna son transport à l'hôpital où elle mourut vers 7 heures du matin, après avoir enduré des souffrances atroces. Son corps ne formait qu'une plaie et les chairs par endroits tombaient en lambeaux.

La dame Palanca souffrait d'un cancer au sein et avait déjà subi une opération au mois de septembre dernier. Depuis cette époque, ses souffrances étaient devenues plus vives et la pauvre femme avait, à diverses reprises, manifesté l'intention de se tuer.